

PROCÈS-VERBAL - 11 AVRIL 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 11 avril 2017 à dix-neuf heures (19h00), dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : Messieurs les conseillers: Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen, Jean Léo Legault et Serge Bossé, madame la conseillère Lise Gaudreau Régimbald, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et Me Louise Boivin, directrice du Service juridique et greffière.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

- Services de communication Déploiement et lancement de l'image de marque
 Mandat à Brad inc. via le « Centre de services partagés du Québec » Décompte progressif no 2
- 2. Centre sportif Octroi d'un contrat à « Les entreprises de réfrigération L.S. inc. » pour la climatisation des bureaux
- 3. Hébergement et maintenance du site internet
- 4. Avis de motion Règlement numéro 2017-EM-247 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de voirie et de conduite de distribution d'eau potable et travaux connexes sur la rue Laverdure, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des frais incidents, un emprunt de 612 000 \$
- 5. Avis de motion Règlement numéro 2017-EM-248 ordonnant l'exécution de travaux de réhabilitation d'une conduite de distribution d'eau potable et d'interventions ponctuelles aux égouts sanitaire et pluvial et au revêtement en enrobé sur la rue Guindon, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des frais incidents, un emprunt de 192 000 \$
- 6. Avis de motion Règlement numéro 2017-EM-249 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de voirie et de conduite de distribution d'eau potable et travaux connexes sur le chemin Saint-Jean, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des frais incidents, un emprunt de 477 000 \$
- 7. Adoption du second projet de règlement numéro 2017-U53-67 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 Modification des grilles des usages et des normes de zonage pour les zones Ca-701, Cm-228 et Hc-214
- 8. Départ du coordonnateur en génie civil Génie et infrastructure
- 9. Embauche temporaire d'un inspecteur des bâtiments pour le Service de l'urbanisme et environnement
- 10. Embauche temporaire d'une secrétaire pour le Service de l'urbanisme et environnement et le Service juridique et du greffe

- 11. Course à relais Rosemère/ Mont-Tremblant « Fondation de l'Externat Sacré-Cœur Inc. » – Autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 12. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

2017-04-200

Services de communication – Déploiement et lancement de l'image de marque – Mandat à Brad inc. via le « Centre de services partagés du Québec » – Décompte progressif no 2

ATTFNDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-01-21 pour le déploiement et le lancement de l'image de marque de la Ville ;

ATTENDU OUE

la firme « Brad inc. » est mandataire pour le « Centre de services partagés du Québec » pour les besoins divers en communication ;

ATTENDU

la recommandation du directeur général;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil autorise le paiement au « Centre de services partagés du Québec » de la facture numéro COMM000224, au montant de 15 151,41 \$, incluant les taxes applicables ;
- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-624-00-459 selon le bon de commande numéro DG*144.

ADOPTÉE

2017-04-201

Centre sportif - Octroi d'un contrat à « Les entreprises de réfrigération L.S. inc. » pour la climatisation des bureaux

ATTENDU QUE

le système de climatisation des aires de bureau du Centre sportif est alimenté par la tour d'eau située sur le toit du bâtiment ;

ATTENDU QUE

la tour d'eau a été installée d'abord pour faire fonctionner les compresseurs servant à la réfrigération de la glace ;

ATTENDU QUE

les compresseurs ne sont pas fonctionnels et que depuis des années la tour d'eau ne sert qu'à climatiser les bureaux du Centre sportif ;

ATTENDU QUE

la tour d'eau est maintenant défectueuse et ne peut plus climatiser les bureaux du Centre sportif ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroi un contrat à la société « Les entreprises de réfrigération L.S. inc. » pour l'installation d'une nouvelle unité de climatisation indépendante qui alimentera les bureaux administratifs et la mezzanine du Centre sportif, selon l'offre de service ER17-15299 au montant de 22 420,13 \$ incluant les taxes applicables.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du fonds de roulement numéro 47-000-77-925 selon le bon de commande numéro LS*973.

ADOPTÉE

Hébergement et maintenance du site internet

2017-04-202

ATTENDU QUE

la Ville a octroyé un contrat à la firme « Brad Inc. » pour la réalisation d'un nouveau site internet ;

ATTENDU QUE

la Ville doit choisir un fournisseur pour l'hébergement, l'infolettre et la maintenance de son nouveau site internet ;

Il est proposé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie le contrat d'hébergement et de maintenance de son site internet ainsi que le service d'infolettre à la firme « Brad Inc. » selon l'option 2 de l'offre de service numéro EB-1251 au montant de 5 633,78 \$ incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-628-50-347 selon le bon de commande numéro CC*490.

ADOPTÉE

Avis de motion

Avis de motion – Règlement numéro 2017-EM-247 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de voirie et de conduite de distribution d'eau potable et travaux connexes sur la rue Laverdure, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des frais incidents, un emprunt de 612 000 \$

Je, Jean Léo Legault, conseiller donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2017-EM-247 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de voirie et de conduite de distribution d'eau potable et travaux connexes sur la rue Laverdure, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des frais incidents, un emprunt de 612 000 \$.

Afin de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2017-EM-247, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

Avis de motion

Avis de motion – Règlement numéro 2017-EM-248 ordonnant l'exécution de travaux de réhabilitation d'une conduite de distribution d'eau potable et d'interventions ponctuelles aux égouts sanitaire et pluvial et au revêtement en enrobé sur la rue Guindon, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des frais incidents, un emprunt de 192 000 \$

Je, Jean Léo Legault, conseiller donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2017-EM-248 ordonnant l'exécution de travaux de réhabilitation d'une conduite de distribution d'eau potable et d'interventions ponctuelles aux égouts sanitaire et pluvial et au revêtement en enrobé sur la rue Guindon, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des frais incidents, un emprunt de 192 000 \$.

Afin de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2017-EM-248, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

Avis de motion

Avis de motion – Règlement numéro 2017-EM-249 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de voirie et de conduite de distribution d'eau potable et travaux connexes sur le chemin Saint-Jean, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des frais incidents, un emprunt de 477 000 \$

Je, Jean Léo Legault, conseiller donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2017-EM-249 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de voirie et de conduite de distribution d'eau potable et travaux connexes sur le chemin Saint-Jean, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des frais incidents, un emprunt de 477 000 \$.

Afin de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2017-EM-249, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

2017-04-203

Adoption du second projet de règlement numéro 2017-U53-67 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes de zonage pour les zones Ca-701, Cm-228 et Hc-214

ATTENDU QUE

le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 ;

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier les usages autorisés pour les zones Ca-701, Cm-228 et Hc-214 ;

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de :

- permettre l'usage de bâtiment multifamilial de 15 logements maximum ainsi que les normes correspondantes pour la zone Cm-228;
- retirer l'usage de bâtiment multifamilial de 6 à 9 logements maximum de la colonne de la grille des usages et des normes de la zone Cm-228 ainsi que les normes correspondantes;
- autoriser les services professionnels reliés à la santé comme usage spécifiquement autorisé dans la zone Ca-701 pour la catégorie d'usage services professionnels (c2) ainsi que les normes correspondantes ;
- permettre les commerces de services de communication (c3) ainsi que les services professionnels liés aux entreprises, aux services public et parapublic comme usages spécifiquement autorisés pour la catégorie d'usage de services professionnels (c2), ainsi que les normes correspondantes;

ATTENDU QUE

les dispositions de ce projet de règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2017-U53-67 s'est tenue le 11 avril 2017 à 18h00 à la salle publique du conseil;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 2017-U53-67 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes de zonage pour les zones Ca-701, Cm-228 et Hc-214.

ADOPTÉE

2017-04-204 Départ du coordonnateur en génie civil - Génie et infrastructure

ATTENDU QUE

le contrat d'embauche de l'employé identifié par le matricule 977 viendra à terme le 28 avril prochain ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil confirme la fin du contrat de l'employé identifié par le matricule 977 ;

QUE le conseil autorise le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document donnant effet à la présente, tel que substantiellement présenté;

QUE le conseil remercie cet employé pour ses bons et loyaux services.

ADOPTÉE

2017-04-205 Embauche temporaire d'un inspecteur des bâtiments pour le Service de l'urbanisme et environnement

ATTENDU

qu'un poste temporaire à titre d'inspecteur des bâtiments est nécessaire pour atténuer le surcroît de travail;

ATTENDU QU'

à la suite du processus de sélection en vue de combler ce poste, il a été permis de retenir une candidate :

ATTENDU

les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et environnement et du directeur du Service des ressources humaines ;

ATTENDU QUE

le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil confirme l'embauche de madame Caroline Doyon comme personne salariée temporaire pour les besoins du Service de l'urbanisme et environnement pour occuper un poste d'inspectrice des bâtiments, à compter du 8 mai 2017, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN);

QUE le conseil la nomme à titre de fonctionnaire désignée à l'application de la réglementation d'urbanisme et municipale ainsi qu'à l'application des résolutions et règlements de contrôle intérimaire régionaux (CI et RCI) en vigueur et à venir, sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts identifié au décret numéro 1060-2005;

QUE le conseil l'autorise à émettre des constats d'infraction à la réglementation d'urbanisme et municipale sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2017-04-206

Embauche temporaire d'une secrétaire pour le Service de l'urbanisme et environnement et le Service juridique et du greffe

ATTENDU QU'

un poste temporaire à titre de secrétaire est nécessaire pour atténuer le surcroît de travail au Service de l'urbanisme et environnement et au Service juridique et du greffe ;

ATTENDU QU'

à la suite du processus de sélection en vue de combler ce poste, il a été permis de retenir une candidate ;

ATTENDU

les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et environnement, de la directrice du Service juridique et du greffe et du directeur du Service des ressources humaines :

ATTENDU QUE

le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Serge Bossé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'embauche de madame France Trudeau comme personne salariée temporaire pour les besoins conjoints du Service de l'urbanisme et environnement et du Service juridique et du greffe pour occuper un poste de secrétaire, à compter du 3 avril 2017, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ADOPTÉE

2017-04-207

Course à relais Rosemère/ Mont-Tremblant – « Fondation de l'Externat Sacré-Cœur Inc. » – Autorisation de passage sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU

la tenue de la 4° édition de la course à relais Rosemère/ Mont-Tremblant, le samedi 13 mai 2017, ayant pour but une campagne majeure de financement de la « Fondation de l'Externat Sacré-Cœur Inc. » ;

ATTENDU QUE

lors de cet évènement, les participants emprunteront les rues de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau Régimbald, conseillère

<u>et résolu à l'unanimité des conseillers :</u>

QUE le conseil autorise le passage sur le territoire de la Ville, selon l'itinéraire présenté, des participants et des spectateurs de la « Course à relais 2017 Rosemère/ Mont-Tremblant », le samedi 13 mai 2017, à la condition que l'organisme :

- respecte les normes du ministère des Transports ;
- obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec ;
- informe les services d'urgence de la tenue de l'évènement afin que les mesures de sécurité soient prises ;
- veille à la sécurité des participants et des spectateurs en se dotant d'un nombre suffisant de surveillants;

Procès-verbal séance extraordinaire 11 avril 2017 Page 6 sur 7 accepte que les participants soient transportés par autobus sur une portion du trajet advenant la présence de travaux routiers.

QUE la résolution numéro 2017-01-42 soit abrogée et remplacée par la présente.

ADOPTÉE

Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.
Le président de la séance, Monsieur Denis Chalifoux
La directrice du Service juridique et greffière, Me Louise Boivin